



Déclaration préalable CAPD du 2 juillet 2020

SNUipp - FSU

Madame la Directrice académique,

Cette CAPD va étudier le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle.

Le SNUipp-FSU 21 rappelle qu'il s'oppose au principe d'une classe exceptionnelle excluant la majorité des collègues. Pour le SNUipp-FSU 21, les enseignant-es doivent bénéficier d'un même déroulement de carrière, qui avance à une cadence unique et au rythme le plus rapide pour chaque professeur.e. Nous dénonçons un système de promotion injuste.

51 de nos collègues vont être aujourd'hui reconnu.e.s pour leur investissement et leur engagement au service de l'École puisqu'ils vont intégrer la classe exceptionnelle.

51 collègues... c'est bien peu au regard du nombre de collègues dont le mérite pourrait être reconnu.

Tous ces personnels qui en cette année particulière ont su s'adapter, se ré-adapter dans l'urgence.

Tous ces collègues qui ont montré leur engagement pour maintenir la continuité scolaire, pour mettre en place le travail en distanciel afin de garder le contact avec leurs élèves et leur famille, le tout sans formation ni moyen matériel institutionnel.

Toutes ces personnes, qui ont accueilli les élèves après le 11 mai avec la mise en place de protocoles successifs toujours publiés au dernier moment, qui ont fait preuve d'anticipation et de patience pour rassurer les familles alors que les consignes tardaient...

Toutes ces femmes, tous ces hommes qui se sont porté.e.s volontaires lorsqu'il a fallu organiser l'accueil des enfants des personnels soignants. Il aurait été d'ailleurs de bon ton de toutes et tous les récompenser.

Toutes celles et ceux qui font leur métier, tout simplement, qui ont tenu à bout de bras une École qui souffre d'être si mal soutenue par un ministre de l'Éducation nationale hors de nos réalités.

Les voilà les méritant.es et ce ne sont pas les quotas, les fonctions spécifiques qui les définissent, nous le savons tous et toutes.

Elles seront nombreuses, ils seront nombreux à ne jamais pouvoir candidater faute d'exercer la bonne fonction ou d'être trop loin d'atteindre le dernier échelon de la Hors-Classe.

Pourtant en quoi sont-ils et surtout sont-elles moins méritant-es que les autres ?

Comme si cela ne suffisait pas, les enseignant-es sont trainé.e.s dans la boue subissant une campagne médiatique indigne dont on ne peut s'empêcher de penser qu'elle trouve son origine dans l'attitude méprisante d'un ministre autoritaire qui ne semble aimer ni l'école ni ses enseignantes et enseignants.

Alors madame la directrice académique, 51 collègues promu-es, c'est dérisoire !

Le troisième grade, limité in fine à 10 % des personnels et réservé à des collègues que vous avez choisis, est vécu comme une injustice, encore une. L'avis final, qui représente la valeur professionnelle est injuste également puisque lui aussi soumis à des « quotas ».

L'année 2020 marque la fin de l'accès des organisations syndicales représentatives aux données relatives à l'avancement des personnels. A partir du 1er janvier 2021, conformément à la Loi de Transformation de la Fonction Publique, nous ne pourrons plus

exercer notre pouvoir de contrôle des opérations de promotions pourtant nécessaire au respect de transparence et d'équité dues aux collègues.

A cette date, seuls des recours individuels pourront être formulés pour contester une décision de l'administration en matière de promotion ou de mutation. C'est l'administration elle-même qui aura pour mission de statuer sur les recours dont elle fera l'objet, assumant ainsi les rôles de juge et partie !

Malgré tous ces obstacles le SNUipp-FSU continuera sans relâche à défendre pied à pied l'ensemble des collègues et bien sûr encore aujourd'hui à l'occasion de cette CAPD.